

**Maîtriser les risques
et lutter contre les dégradations
environnementales**



Table de concordances Prescriptions du DOO - cartographie

Cette table de concordances, qui vise à faire le lien entre les prescriptions écrites du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et leurs traductions graphiques au sein des cartographies, constitue une aide indicative à la lecture et non un recensement exhaustif.

Maîtriser les risques et lutter contre les dégradations environnementales

Limiter l'exposition aux risques naturels et technologiques

LEGENDE	PRESCRIPTIONS
Zonage d'aléas des plans de prévention des risques inondations	
Hauteur d'eau	
Moins d'1 mètre	P113 P130
Plus d'1 mètre	
Exposition forte au phénomène de retrait et de gonflement des argiles	P130
Zones sous minées (risques souterrains)	
Calcaire	P130
Craie / gypse	
Site SEVESO (seuil haut) / en zone inondable	P130

Agir pour la santé des populations

LEGENDE	PRESCRIPTIONS
L'effet d'îlot de chaleur urbain	P130 P134
Le cumul des nuisances et pollutions	P133 P136
Zones Plan Exposition au Bruit (PEB)	
A: Lden > 70	
B: 65 < Lden < 70	
C: 55 < Lden < 65	
D: 50 < Lden < 55	

Limiter l'exposition aux risques naturels et technologiques

LEGENDE	PRESCRIPTIONS
Cumul de 3 nuisances au moins	P135
Air	
Bruit	
Pollution des sols	
Pollution industrielle (ED*)	
Pollution de l'eau distribuée	

MAÎTRISER LES RISQUES ET LUTTER CONTRE LES DÉGRADATIONS ENVIRONNEMENTALES

SCoT approuvé lors du Conseil Métropolitain du 13 juillet 2023

Limitier l'exposition aux risques naturels et technologiques

Zonage d'aléas des plans de prévention des risques inondations

Hauteur d'eau

- Moins d'1 mètre / Aléa modéré
- Plus d'1 mètre / Aléa fort à très fort

Exposition forte au phénomène de retrait et de gonflement des argiles

Zones d'aléas sous minées (risques souterrains)

- Calcaire
- Craie / gypse

Site SEVESO (seuil haut) / en zone inondable

Agir pour la santé des populations

L'effet d'îlot de chaleur urbain

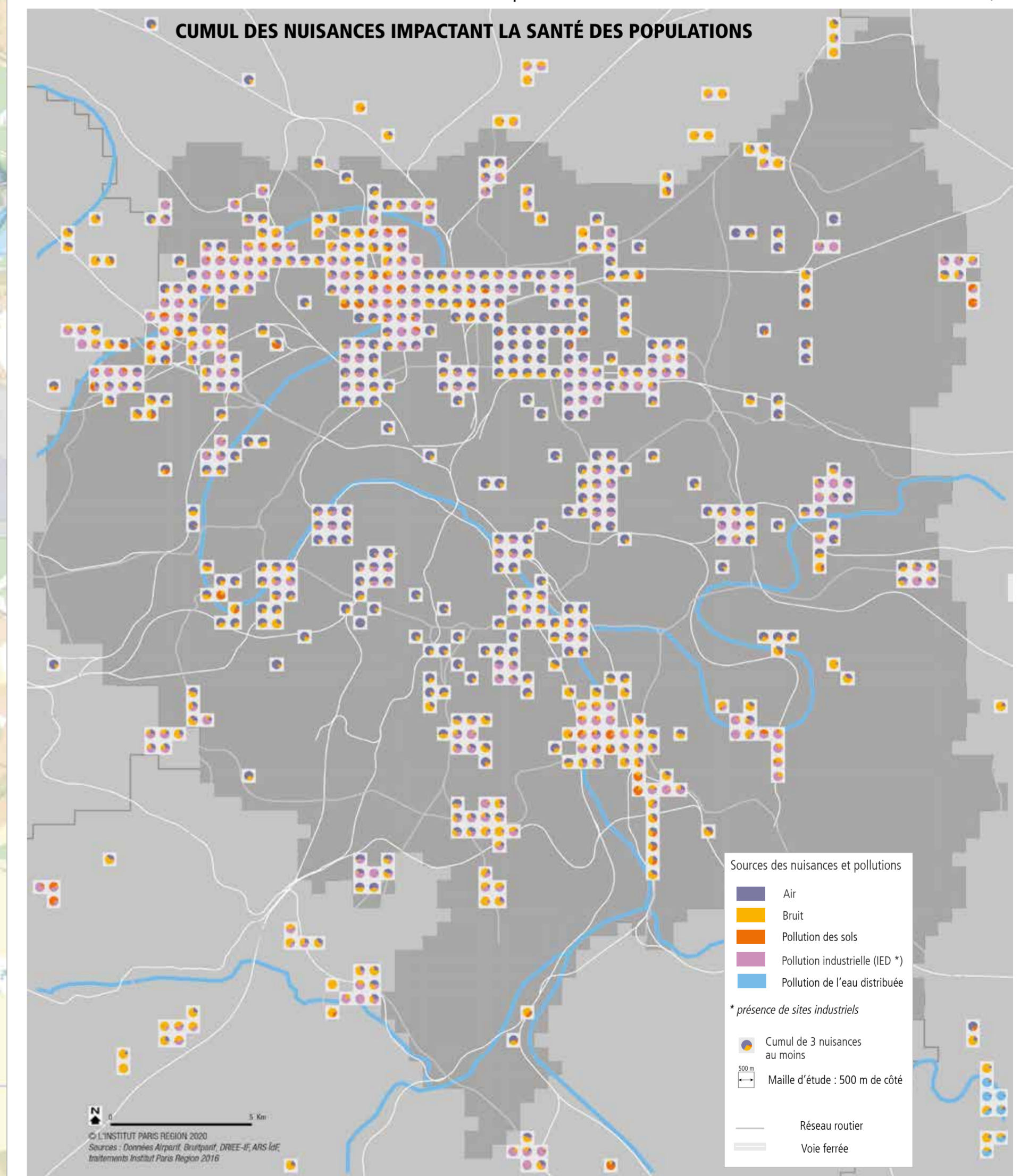
Le cumul des nuisances et pollutions*

Le détail du cumul de nuisances est représenté dans la carte ci-dessous

Zones Plan Exposition au Bruit (PEB)

- A : Lden > 70
- B : 65 < Lden < 70
- C : 56 < Lden < 65
- D : 50 < Lden < 56

* A partir d'une maille de 500m x 500m, ont été sélectionnées, les mailles cumulant au moins 3 indicateurs de nuisances et pollutions (pollution de l'air, bruit, pollution des sols, de l'eau et présence de sites industriels IED : *Industrial Emissions Directive*).



- Aéroport
- Héliport
- Plate-forme portuaire multimodale
- Voie ferrée / gare
- Réseau routier magistral
- Hydrographie
- Espace urbain
- Espace agricole
- Espace naturel, boisé et ouvert artificialisé